



Communiqué de presse
Paris, le 29 mars 2016

Burn-out : les propositions de la FIRPS

Alors que la question de sa reconnaissance en maladie professionnelle polarise les débats, la FIRPS (Fédération des Intervenants en Risques Psychosociaux) met l'accent pour la première fois sur la prévention du burn-out. Celle-ci est une nécessité urgente de santé publique. A travers les expériences pratiques de ses membres, la FIRPS montre dans son guide pratique « Prévenir le burn-out » que de réels progrès sont possibles.

Alors que le député socialiste Benoit Hamon a déposé une proposition de loi portant sur la reconnaissance du burn-out, la FIRPS, acteur principal de la prévention des RPS et du management de la QVT propose un livret pédagogique sur cette notion et les bonnes pratiques à adopter pour l'ensemble des professionnels en entreprise ou en cabinet, mais aussi les DRH ou les représentants du personnel au CHSCT.

Le burn-out étant avant tout un problème de santé qui a un coût médical, social et économique considérable pour ceux qui en sont victimes, pour leurs employeurs et pour la protection sociale. Il était nécessaire d'apporter un éclairage sur la prévention de ce phénomène massif, afin de limiter les risques.

La FIRPS propose ainsi 3 types d'actions de prévention à mettre en place le plus en amont possible :

- **La prévention primaire** : éviter les contextes favorables au burn-out en optimisant les conditions de travail des salariés, en renforçant le soutien social, la confiance mutuelle, la reconnaissance des efforts, le calibrage adapté de la charge de travail...
- **La prévention secondaire** : repérer les contextes favorables à l'apparition du burn-out pour réagir et trouver le moyen d'interrompre le processus qui conduit au burn-out.
- **La prévention tertiaire** : accompagner la personne en burn-out et créer les conditions de son retour à l'emploi alors que de trop nombreux échecs sont observés.

« C'est avec humilité que nous cherchons à faire avancer le débat et contribuer à partager avec un plus grand nombre le fruit de nos réflexions sur un sujet difficile. » François Cochet, Président de la FIRPS

A propos de la FIRPS

La FIRPS (Fédération des Intervenants en Risques Psychosociaux), créée en 2011 et présidée par François Cochet, (groupe Alpha), compte aujourd'hui 18 acteurs significatifs et reconnus, regroupant près de 500 consultants de la prévention des RPS et du management de la QVT, réunis autour du partage de valeurs fortes pour l'exercice de leur métier. Elle s'est dotée dès sa création d'un code de déontologie qui régit un mode d'exercice des membres de la FIRPS en vue du respect d'une éthique commune. Il cherche à répondre à un ensemble de droits et devoirs pour guider les actes des intervenants en prévention des risques psychosociaux, les rapports entre ceux-ci et leurs clients ou les salariés de leurs clients.

A propos des guides pratiques

La FIRPS a réalisé une série de travaux visant à promouvoir des bonnes pratiques au sein d'une profession encore jeune. Ces travaux destinés en priorité aux professionnels en entreprise ou en cabinet abordent les principales thématiques de la prévention des RPS : la question du suicide au travail, les RPS lors des restructurations et la déontologie dans la pratique de l'assistance psychologique à distance. L'ensemble de ces guides sont disponibles sur le site internet de la FIRPS.

www.firps.fr

Cabinets membres de la FIRPS :

ABSILIA, ACTEMS, AXIS MUNDI, BELLEDONNE RH, BE POSITIVE, CAPITAL SANTÉ, ÉLÉAS, IAPR, ICAS, IFAS, IME, ISAST, JLO CONSEIL, PACTE CONSEIL, PSYA, REHALTO, SECAFI, STIMULUS

Contacts presse

Agence Ozinfos

Marie-Céline Terré/ Natacha Minier

Tél : 01 42 85 47 30

firps@ozinfos.com